



Divorce liquidation patrimoniale

Par **claudius3575**, le **22/01/2019 à 10:41**

Bonjour,rnrnPendant la procédure de divorce (mariés sous le régime de la communauté), nous avons vendu un terrain 50 000 € et une maison 100 000 € (biens acquis en commun et répartition à 50/50). Pour la liquidation ma notaire veut ajouter ces 150 000 € à la masse active. Est-ce normal ?rnrnMerci pour votre réponse.

Par **morobar**, le **22/01/2019 à 15:59**

Bonjour,rnrnS'il s'agit d'un divorce par consentement mutuel, c'est normal puisque la procédure implique l'état de la masse avant le début de la procédure, à joindre avec le dossier de divorce.

Par **claudius3575**, le **22/01/2019 à 16:05**

Bonjour,rnrnMerci pour votre réponse, en fait, il s'agit d'un divorce accepté. Cela change-t-il quelque chose ?rnrn Merci

Par **morobar**, le **23/01/2019 à 07:59**

A vrai dire je l'ignore.rnrnMais si l'argent a déjà été partagé, il va falloir établir un acte pour éviter toute contestation ultérieure.rnrnL'existence de l'acte implique la taxation.